

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU PRESIDENT**

Objet : Adhésion au Centre Régional d'Etudes pour l'Habitat de l'Ouest (CREHA Ouest)

Le Centre Régional d'Etudes pour l'Habitat de l'Ouest (CREHA Ouest) est le gestionnaire et l'animateur du système d'informations des Fichiers départementaux de la Demande Locative Sociale des neuf départements de Bretagne et des Pays de la Loire. Il intervient pour le compte des bailleurs sociaux et des autres acteurs du logement social (Etat, collectivités, Action Logement Services...), soit quelques 600 partenaires financeurs de l'association et du dispositif représentant plus de 3 000 utilisateurs.

Fort de son partenariat, le CREHA OUEST crée du lien entre les bailleurs sociaux, l'État et les collectivités.

Le Conseil d'Administration du CREHA OUEST s'est engagé en 2019 dans une réflexion pour définir un nouveau projet stratégique pour les prochaines années avec l'objectif de rendre les fichiers partagés encore plus opérationnels et facilitateurs pour les partenaires du dispositif, ainsi que de renforcer les services proposés. La mise en œuvre opérationnelle du projet est en cours depuis fin 2020.

Adhérer à cette association Loi 1901 permettra d'accéder à des outils performants d'observation, d'analyse et de statistiques sur le parc et la demande de logements sociaux sur le territoire de Grand Lieu Communauté.

VU le Code de l'Urbanisme ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1611- 4 ;

VU la délibération du Conseil communautaire du 1er février 2022 portant délégation du Conseil Communautaire au Président, lorsque les crédits sont inscrits au budget, de prendre toute décision concernant la passation, la signature, l'exécution et la résiliation de toute convention et de son (ses) avenant(s) dont l'incidence financière pour Grand Lieu Communauté est inférieure à 25 000 € ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires au versement de la cotisation annuelle sont inscrits au Budget 2023 ;

CONSIDERANT les apports importants dans les domaines juridique, technique, comptable, statistique et administratif pour la gestion et le développement de l'Habitat, notamment social ;

Le Président de Grand Lieu Communauté, DECIDE :

Article 1 – D'ADHERER au Centre Régional d'Etudes pour l'Habitat de l'Ouest (CREHA Ouest), 8 avenue des Thébaudières, Saint-Herblain (44800) pour une cotisation annuelle s'élevant à **1 200.00 €** ;

Article 2 - Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du CGCT, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil communautaire ;

Article 3 - Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE160-P130723

Publié sur le site internet le : 13/07/23

Fait à La Chevrolière, le 13 juillet 2023

Le Président,
Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 13/07/2023
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté